



Paris, le 11 décembre 2013 n° 204 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Risques psychosociaux (RPS) 2015

Type d'opportunité : enquête nouvelle.

Périodicité : rééditée tous les six ans.

Demandeurs : Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social), Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère des Affaires sociales et de la santé), DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique du Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique).

Au cours de sa réunion du 7 novembre 2013, l'inter-commission « Emploi, qualification et revenus du travail » et « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les Risques psychosociaux (RPS) 2015.

La demande sociale d'informations sur les risques psychosociaux et leur prévention est vive compte tenu de leur impact sur la santé des travailleurs et le bon fonctionnement des entreprises. Les accords conclus ces dernières années par les partenaires sociaux confirment l'actualité sociale et politique de la question des risques psychosociaux et de leur prévention. Les représentants des employeurs ont également évoqué l'intérêt d'une enquête auprès des employeurs pour recueillir leur point de vue sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et leur prévention.

Un collège d'expertise sur le suivi statistique des risques psychosociaux au travail a défini ces risques comme étant relatifs à l'intensité du travail, aux exigences émotionnelles, à une autonomie insuffisante, à la mauvaise qualité des rapports sociaux au travail, aux conflits de valeurs et à l'insécurité de la situation de travail. L'enquête a pour but de permettre leur suivi statistique.

Les principaux thèmes abordés dans le volet « Individus » de l'enquête seront :

- les horaires et l'organisation du temps de travail ;
- l'organisation et les rythmes de travail ;
- les risques, les pénibilités et leur prévention ;
- les contraintes psychosociales, les relations avec le public, la violence au travail
- l'état de santé perçu physique et mental.

Un auto-questionnaire, rempli par l'enquêté, permettra de mesurer l'exposition aux risques psychosociaux.

L'enquête Risques psychosociaux est d'initiative nationale et ne répond pas à un règlement européen. Elle s'articule avec l'enquête Conditions de travail : tous les trois ans, en alternance, aura lieu l'une ou l'autre de ces enquêtes. L'interrogation se fera en panel pendant 9 ans au minimum.

Un comité scientifique a été constitué, rassemblant des personnalités scientifiques et permettant de recueillir l'avis de différentes institutions concernées : Dares, Drees, DGAFP, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), Direction générale du travail (DGT), Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), Institut national des études démographiques (Ined), Institut national des statistiques et des études économiques (Insee)... Ses travaux ont permis de préparer le questionnaire et finaliser le protocole de l'enquête. Y a été adjoint un comité de concertation afin de recueillir le point de vue des partenaires sociaux.

L'enquête aura lieu en métropole et dans au moins quatre départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) avec une extension possible à Mayotte. Elle comprendra deux volets : un volet « Actifs occupés » et un volet « Employeurs ».

La cible du volet « Actifs occupés » est constituée, comme l'enquête Conditions de travail, de l'ensemble des personnes ayant un emploi indépendant ou salarié, public ou privé, stable ou temporaire, âgées de 18 ans ou plus. Mais l'enquête Risques psychosociaux réinterrogera l'ensemble des répondants de l'enquête Conditions de travail 2012 quelle que soit leur nouvelle situation vis-à-vis du marché du travail (actives occupées, au chômage ou inactives, retraitées ou non). Un échantillon complémentaire d'« entrants » sera tiré dans le recensement de 2014 pour conserver la représentativité des enquêtés. En outre, des échantillons supplémentaires (extensions), financés à l'initiative des partenaires et tirés à partir de leurs bases de gestion, permettront de surreprésenter certaines sous-populations salariées sans modifier le champ de l'enquête.

Le volet « Actifs occupés » sera réalisé en face-à-face, auprès de la personne interrogée en 2012 pour le panel et d'une ou deux personnes du ménage pour l'échantillon d'entrants. Le temps de réponse sera au maximum d'une heure pour un individu, une heure quarante cinq pour deux individus du même ménage (dans ce cas, l'enquêteur pourra réaliser l'enquête en deux visites). En fin d'entretien, une partie auto-remplie par l'enquêté avec un casque audio sera proposée pour les questions les plus sensibles.

Le volet « Employeurs » sera adressé par voie postale aux établissements employeurs des salariés ayant répondu au volet « Actifs occupés » et à un échantillon complémentaire d'environ 7 000 établissements assurant une bonne représentation des petites entreprises. Le volet comportera au maximum 8 pages (une trentaine de questions). La possibilité sera offerte aux entreprises de répondre sur internet et des relances pourront avoir lieu par téléphone ou par courriel.

L'objectif est d'obtenir 21 000 répondants à l'enquête hors extensions (dont environ 2 000 dans les départements d'Outre-mer) pour le volet « Actifs occupés », impliquant un nombre maximal de 20 000 établissements répondants au volet « Employeurs ».

La collecte du volet « Actifs occupés » est prévue pour durer quatre mois de septembre à décembre 2015 et pourrait éventuellement se prolonger jusqu'en mars 2016. Le volet « Employeurs » serait collecté d'octobre 2015 à juin 2016.

Les données individuelles de l'enquête devraient être appariées aux données individuelles du fichier SNIIRAM (Système National d'Information Inter Régimes de l'Assurance Maladie) de la CNAM, de la CNAMTS et de la CNAV pour obtenir des informations sur les consommations de soins, les consultations, les accidents du travail et les carrières. Lorsque employé et employeur auront été tous deux interrogés, l'appariement des deux volets de l'enquête sera effectué. Les fichiers de l'enquête pourraient également être appariés avec les Déclarations annuelles des données sociales (DADS) afin d'avoir des éléments sur le salaire de l'employé interrogé et des indications sur la composition de la main d'œuvre et les salaires dans son établissement.

Enfin, des enquêtes qualitatives complémentaires sont prévues, réalisées par des équipes de recherche sélectionnées par appel à projet.

Les premiers résultats (« 4 pages », tableaux de synthèse en ligne) devraient être diffusés fin 2016, aux niveaux géographiques France entière, régions et départements. Des analyses plus détaillées seront conduites et feront l'objet de publications ou de communications à partir de 2017.

Une remise des fichiers anonymisés au centre Quételet et, dans le cadre de conventions, aux chercheurs et collectivités intéressés, devrait intervenir à partir du 1^{er} trimestre 2017. La diffusion du

fichier couplé employé / employeur fera l'objet de procédures d'accès spécifique (passage devant le comité du secret).

La Présidente, après avoir entendu l'inter-commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête concernant l'ensemble de son dispositif, y compris les projets évoqués ci-dessus (extensions, appariements, enquêtes qualitatives supplémentaires), en recommandant que les partenaires sociaux continuent à être entendus au sein du comité de concertation pour recueillir leur point de vue.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.